



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E190267

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/10/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 7 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROUEN 2010B01111

Siret : 524 953 007 00019

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 176148148W001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 176148148W001

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/01/2024

Raison sociale : MIRA' BAT

1565 ROUTE DE LYONS  
76160 ST AUBIN EPINAY

Téléphone : 06 88 27 85 64

Portable : 06 88 27 85 64

Site Internet : facebook

E-mail : anthony@mirabat.fr

Responsabilité légale :

MIRABEL ANTHONY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 14/05/2024           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE  | 29/06/2021           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 14/05/2024         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 29/06/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 29/06/2021         |

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN  
PARC DES COMPETENCES  
BATIMENT "NEW LARGO"  
RUE DES BOIS ROND  
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.